Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260916-DCM2026072-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf septembre, s'est réuni en Salle du Conseil municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Procuration :
PIÉTO Nathalie donne pouvoir à Audrey BARBEDETTE
MASSOUTIER Frédéric donne pouvoir à Helen BIGOT, adjointe,
SOQUET Elvyna donne pouvoir à Christelle COCHON, adjointe,
DAUNAY Dominique donne pouvoir à Cédric POILVERT

Secrétaire de séance : LAUNAY Magalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*23*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-072**	**AFFAIRES GENERALES** Objet : **VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : GORÉ CHAPEL Isabelle

Madame Isabelle Goré Chapel, Maire, invite l'assemblée à formuler ses remarques sur le règlement intérieur du Conseil municipal présenté et transmis fin juin à l'assemblée.

Madame le Maire rappelle la modification de la périodicité des séances du Conseil municipal à savoir le 3ème mercredi de chaque mois.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260916-DCM2026072-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Valide** le règlement intérieur du Conseil Municipal

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 16/10/2026

Mme LAUNAY Magalie,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.